

Réf : CCRH/

Compte-rendu
du Conseil Communautaire du 6 avril 2016 à 18H00,
Salle des Mariages de la commune de Le Teil.

PRESENTS :

NOM	FONCTION	ORGANISME
BEUGNET Monique	Adjointe-Délégué Communautaire.	Mairie d'Alba La Romaine.
BOSQUET Christian	Maire-Vice-Président.	Mairie d'Aubignas.
BOUNIARD Philippe	Conseiller Municipal-Délégué Communautaire.	Mairie d'Alba La Romaine.
BRESOLIN Thierry	Conseiller Municipal-Délégué Communautaire.	Mairie de Le Teil.
BROC Jean-Claude	Adjoint-Délégué Communautaire.	Mairie de Le Teil.
CHABAL Gérard	Adjoint-Délégué Communautaire	Mairie de Le Teil.
CHAMBERT Yves	Conseiller Municipal-Délégué Communautaire.	Mairie de Le Teil.
COTTA Rachel	Conseillère Municipale-Déléguée Communautaire.	Mairie de Le Teil.
CURTIUS-LANDRAUD Patricia	Adjointe-Déléguée Communautaire.	Mairie de Le Teil.
DE MERCOYROL DE BEAULIEU Françoise	Adjointe-Déléguée Communautaire.	Mairie de Saint-Thomé.
GALAMIEN Nathalie	Conseillère Municipale-Déléguée Communautaire.	Mairie de Le Teil.
GOUNON Jean-Yves	Adjoint-Délégué Communautaire.	Mairie de Valvignères.
GRIFFE Gérard	Conseiller Municipal-Délégué Communautaire.	Mairie de Le Teil.
JOUVE Michel	Adjoint-Délégué Communautaire.	Mairie de Le Teil.
LEBRAT Jacques	Maire-Vice-Président	Mairie de Valvignères.
MICHEL Jean-Paul	Conseiller Municipal-Délégué Communautaire.	Mairie de Le Teil.
NOËL Bernard	Adjoint-Président.	Mairie de Le Teil.
PETITJEAN Gilbert	Maire-Vice-Président.	Mairie de Saint-Thomé.
PEVERELLI Olivier	Maire-Vice-Président.	Mairie de Le Teil.
RODRIGUES DE JESUS Nathalie	Conseillère Municipale-Délégué Communautaire.	Mairie d'Aubignas.
TESTON Joël	Adjoint-Délégué Communautaire.	Mairie d'Alba La Romaine.
VILLARD Serge	Adjoint-Délégué Communautaire.	Mairie d'Aubignas.
TOLFO Pascale	Adjointe-Déléguée Communautaire.	Mairie de Le Teil.
VOLLE André	Maire-Vice-Président.	Mairie d'Alba La Romaine.
OZIL Guillaume	Directeur Général des Services	EPCI Rhône-Helvie.

Secrétaire de séance : M Jean-Yves GOUNON.

Absents excusés avec procuration :

Madame Christiane CROZIER ayant donné procuration à Monsieur André VOLLE.

Absents Excusés :

Madame Carole DOLARD.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône-Helvie s'est réuni en session ordinaire salle des mariages de la commune de Le Teil sous la présidence de Monsieur Bernard NOËL.

En ouverture de cette séance le Conseil Communautaire a désigné Monsieur Jean-Yves GOUNON en tant que secrétaire de séance.

Le Compte-rendu du Conseil Communautaire du 01/03/2016 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Economie :

Madame Elise DIDIER Chargée de Mission Commerces recrutée à mi-temps au 1^{er} février 2016 pour une durée de trois ans dans le cadre du contrat de ville est intervenu pour se présenter et présenter ses missions. Celle-ci interviendra notamment sur l'accompagnement des commerçants sur les quartiers en contrat de ville ainsi que des porteurs de projets de reprise ou de création d'activités. Elle travaillera de concert avec les structures intervenants sur le territoire en matière de développement économique pour la mise en place d'un réseau de partenaires et d'actions concourants à l'animation, la valorisation et le développement économique du territoire. Elle participera de plus aux réflexions, actions et projets à mettre en place sur le volet commercial dans le cadre du Programme de Rénovation d'Intérêt Régional du centre-ville de la commune de Le Teil.

Contrat de Ville et PRIR Le Teil :

Madame Pascale TOLFO 1^{ère} adjointe en charge de la politique de la ville notamment sur la commune de Le Teil a présenté aux membres présents de l'organe délibérant le cadre du Programme de Rénovation d'Intérêt Régional de Le Teil, son calendrier ainsi que les actions projetées.

Une loi du 21/02/2014 fixe le cadre du Nouveau Programme Nationale de Rénovation Urbaine. Les objectifs visant à transformer le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Vingt-huit quartiers retenus au titre des PRIR en Rhône-Alpes, Le Teil seule commune Ardéchoise retenue avec les quartiers du Centre-Ville.

Une enveloppe de subventions mobilisable de 5 à 7 millions d'euros ANRU/ANAH.

Un rôle prépondérant des EPCI (gouvernance), en lien avec la ville, intégrant les habitants et les acteurs sociaux et économiques du territoire.

La nécessité d'une vision dynamique des quartiers à 10-15 ans et leur intégration dans la dynamique de l'agglomération dans le cadre des actions et projets projetés.

Le PRIR est un processus intégré dans le contrat de ville avec une contractualisation en deux temps :

- Le protocole de préfiguration qui précise l'ambition du PRU, le programme d'étude, les moyens d'ingénierie pour préparer la convention opérationnelle de renouvellement urbain et qui pour Le Teil devrait être signé d'ici l'été 2016.
- La convention de renouvellement urbain qui détermine les projets opérationnels et les conditions de leur mise en œuvre.

Madame Pascale TOLFO a indiqué qu'entre la signature du protocole et de la convention opérationnelle de renouvellement urbain un délai de dix-huit mois était prévu pour la réalisation des études complémentaires et le montage des projets avec les partenaires. Dans ce cadre-là, et suite à la signature du protocole Madame Pascale TOLFO a précisé qu'un chef de projet allait être recruté par la Communauté de Communes Rhône-Helvie pour le suivi des études et le montage des actions en lien avec les techniciens déjà en poste au sein de l'EPCI et de la commune de Le Teil.

Enfin, Madame Pascale TOLFO a fait part des études suivantes inscrites dans le cadre du protocole de préfiguration :

- Etude de stratégie économique et commerciale.
- Etude portant sur la programmation d'équipements culturels.
- Etude portant sur le traitement d'habitat ou copropriétés dégradées.

En termes de projet, Madame TOLFO a indiqué que le protocole de préfiguration prévoyez l'inscription d'une opération mixte anticipée portant sur la reconstitution d'une offre de 16 logements et la création de locaux commerciaux rue Vincent TOUCHET.

Monsieur Olivier PEVERELLI est intervenu en précisant que dans le cadre du PRIR de Le Teil, le Conseil Départemental alloué une subvention de 500K€ au titre de la solidarité territoriale.

Monsieur Bernard NOËL a ensuite remercié et félicité l'ensemble des agents de commune de Le Teil et de la Communauté de Communes Rhône-Helvie qui ont travaillé sur ce dossier.

Présentation du Rapport d'Activités 2015 de l'EPIC OTI « Sud Ardèche Rhône et Villages » :

Monsieur Gilbert PETITJEAN Président de l'Office du Tourisme Intercommunal « Sud Ardèche Rhône et Villages » a présenté aux membres présents de l'organe délibérant le rapport d'activité 2015 de l'OTI.

L'EPIC Office du Tourisme Intercommunal « Sud Ardèche Rhône et Village » c'est sur l'année 2015, 4 réunions du Comité de Direction, un budget de fonctionnement de 139 000€ et un budget d'investissement de 4 230 € et surtout **84** acteurs économiques partenaires.

C'est aussi une équipe de 6 personnes (4 salariés permanents, 2 salariés saisonnières) qui se forme (17 journées de formation) et qui connaît son territoire et ses partenaires. (4 visites de terrain, des partenaires, présence active dans les réseaux (MUSEAL...), distribution de docs touristiques, journée de découverte du territoire, engagement d'un travail sur la clientèle groupes, ADT, PAH, Mobilité 26/07...).

L'Office du Tourisme Intercommunale est classé en catégorie II.

Sur les deux bureaux d'accueil (OTI Le Teil et Point I d'Alba La Romaine) sur l'année 2015 :

Une fréquentation 2015 avec 9000 contacts. Une clientèle française en majorité de Rhône-Alpes (Drôme et Ardèche), Nord (Est et Ouest). Une clientèle étrangère en majorité de Belgique, des Pays-Bas et d'Allemagne.

Une baisse de la fréquentation des visites guidées (14 visites programmées).

La communication de l'OTI sur l'année 2015 :

Edition d'un guide touristique de 64 pages en quadrichromie 15 000 exemplaires.

La réalisation de sets de table 35 000 exemplaires présents dans 21 restaurants.

Edition de trois lettres internes envoyées aux partenaires et une vingtaine d'articles dans la presse local.

Des outils numériques de l'OTI toujours en progression :

Le site internet : www.sud-ardeche-tourisme.com **45 800** visites (+15%) par rapport à l'année 2014.

Version mobile 21 600 consultations (+ 74% par rapport à 2014).

Accès WIFI gratuit sécurisé sur les 2 points info (+ de 1 000 connexions).

La Promotion de l'OTI :

Affichage dynamique visible de l'extérieur sur les 2 points d'info.

Présence sur des rencontres professionnelles.

Accueil hors les murs, 13 permanences dans les campings partenaires.

Participation au Salon d'Aix en Provence, à la foire agricole d'Alba La Romaine, « Montélimar Couleur Lavande », journées tourisme ...

Commercialisation de journées groupe, 7 journées vendues pour un chiffre d'affaires de 6036€, élargissement des partenariats sur l'offre groupes (territoire Barrès-Coiron, Aven Orgnac, Caverne...).

Organisation d'ateliers numériques avec 5 professionnels formés sur les thèmes suivants :

- « J'affiche mes disponibilités en ligne »,
- La relation client.

A l'issue de la présentation par Monsieur Gilbert PETITJEAN du rapport d'activités 2015 de l'EPIC OTI, le Président Monsieur Bernard NOËL est ensuite passé aux autres points de l'ordre du jour relatifs aux votes des dispositions budgétaires et fiscales et juridiques suivantes adoptées à l'unanimité des membres présents :

Dispositions d'Ordres Budgétaires et fiscales :

Avant de passer aux dispositions budgétaires relatives au vote des taux de taxes 2016 ainsi qu'aux Budgets 2016, le Président a rappelé aux membres présents de l'organe délibérant le cadre ainsi que le contexte de préparation budgétaire. Il a rappelé que le budget reprenait l'ensemble des éléments inscrits dans le DOB 2016 et qu'il était le fruit d'un travail issu des réunions des services, des commissions thématiques dont la commission finances et du bureau communautaire.

Concernant le contexte d'élaboration budgétaire le Président a indiqué que malgré une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement pour 2016 d'environ 130 000€ (616 525€ contre 745 451€ en 2015) et une stagnation des recettes fiscales le budget avait été conçu sans perspective d'augmentation de taux de fiscalité.

Il a indiqué cependant que le budget prévoyait une augmentation de recettes au titre du Fond de péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) due à une augmentation de l'enveloppe nationale du Fonds de 220M€.

Il a rappelé que ce budget s'inscrivait dans un objectif de maîtrise des dépenses (mutualisation, constitution de groupement de commandes dans le cadre des achats...) et d'optimisation des recettes notamment dans le cadre du financement des actions et projets.

Il a fait part aussi du renforcement de la solidarité financière en direction des communes avec la prise en compte au Budget 2016 d'une dotation de solidarité communautaire de 350K€ et la mise en place de Fonds de Concours en direction des communes Le Teil et Saint-Thomé pour la réalisation d'équipements (enveloppe totale de 100K€).

Enfin il a rappelé les actions et projets nouveaux inscrits au Budgets 2016 :

ECONOMIE :

FONCTIONNEMENT :

- Recrutement d'un poste de chargé de mission commerces pour une durée de trois ans. (Dépenses 27 000€).
- Etude portant sur la revitalisation des commerces sur la commune de Le Teil. (Dépenses 35 000€).
- Participation au fonctionnement des Pépinières d'entreprises L'Espéridou/Le Faisceau Sud (4000€).
- Participation Syndicat ADN études déploiement Fibre Optique (18 000€).
- Accompagnement et subvention au Club d'Entrepreneurs ADE (1500€).
- Renforcement de la communication et des animations dans le cadre du Marché des Producteurs de Pays (8000€).

INVESTISSEMENT :

- Achèvement des travaux de la Maison de Santé : 25 000€.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE :

FONCTIONNEMENT :

- Participation au SCOT « Basse Vallée du Rhône » (17 000€ sur 6 mois).
- Projet tronçon voie verte Le Teil.

LOGEMENT ET CADRE DE VIE :

FONCTIONNEMENT :

- OPAH (Subvention propriétaires 135 000€)
- Lancement étude habitat dégradé (35 000€).
- Participation au Service Logement des jeunes (5000€).
- Participation dispositif cohabitons en Vivarais Méridional (500€).
- Recrutement d'un chef de projet dans le cadre du Projet Rénovation Urbaine de Le Teil. (Dépenses 30 000€).

INVESTISSEMENT :

- Acquisition Locaux rue Vincent TOUCHET (350 000€).

PETITE-ENFANCE/JEUNESSE :

FONCTIONNEMENT :

- Centre de Loisirs de Valvignères (19 000€).
- Augmentation de la subvention allouée à CLEFS de 183 000€ à 191 000€.
- Augmentation de l'enveloppe relative à l'appel à projets jeunes (35 000€)

INVESTISSEMENT :

- Travaux de réhabilitation de « La Ribambelle » et des « Quinsous » : 100 000€.

CULTURE :

FONCTIONNEMENT :

- Recrutement d'un chef de projet culture à mi-temps (23 000€).
- Etude culturelle notamment sur la faisabilité d'une SMAC sur la commune de Le Teil (35 000€).
- Développement des actions dans le cadre du dispositif EAC (48 000€).
- Mise en réseau informatique de la médiathèque et des bibliothèques intercommunales (30 000€).
- Poursuite des partenariats (Cafés Littéraires et Ardèche Image) (8000€).

INVESTISSEMENT :

- Travaux de changement mode de chauffage Médiathèque : 69 000€.
- Équipement salles cinéma « REGAIN » pour les malentendants : 4 500€.
- Équipement Médiathèque et bibliothèques et mise aux normes handicapés : 20 000€

TOURISME :

FONCTIONNEMENT :

- Sanctuarisation de la subvention de fonctionnement allouée à l'EPIC OTI « Sud Ardèche Rhône et Villages (109 500€).
- Participation à une étude de stratégie Touristique (2500€).
- Candidature au label « Vignobles et découvertes » (2000€).
- Participation au MUSEAL (25 000€).
- Participation au Pays d'Art et d'Histoire (22 500€).
- Festival d'Alba La Romaine, La Cascade (25 000€).

INVESTISSEMENT :

- Travaux POINT I Alba La Romaine (13 000€).

DECHETS :

INVESTISSEMENT :

- Achat Camion de collecte OM avec Grue auxiliaire : 300 000€.
- Achat bornes de Tri Emballages Ménagers Le Teil et Aubignas : 70 000€.
- Aménagement points de collecte enterrés : 40 000€.
- Création Armoire Déchets Ménagers Spéciaux déchetterie Alba : 20 000€.

Dispositions d'ordres fiscales :

17-Vote d'un Taux de contribution foncière des entreprises à hauteur de 27.81% au titre de l'année 2016 sur la base du taux appliqué sur l'année 2015.

18-Vote des Taux de la fiscalité mixte 2016 à l'échelle de l'EPCI Rhône-Helvie sur la base d'un maintien des taux appliqués sur l'année 2015 :

Taux de Taxe d'Habitation :	8.99%.
Taux de Taxe Foncière Bâtie :	0.104%.
Taux de Taxe Foncière Non Bâtie :	4.00%.

19-Vote des Taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2015 par commune de l'EPCI Rhône-Helvie :

Zone 1 : Commune de Le Teil :	12.28%
Zone 2 : Commune d'Alba la Romaine :	12.00%
Zone 3 : Commune d'Aubignas :	12.00%
Zone 4 : Commune de Valvignères :	11.66%
Zone 5 : Commune de Saint-Thomé :	11.00%

Dispositions budgétaires :

20- Reprise de provisions semi-budgétaires constituées sur des exercices antérieurs pour un montant de 301 596.07€.

21- Admission en non-valeur de recettes n'ayant pu être recouvrées pour un montant de 5 857.23€.

22- Signature d'un Contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche pour un montant de 300 000€ dans le cadre du financement des investissements 2016.

23- Fond de concours à la commune de Le Teil dans le cadre de la réalisation de travaux de voirie.

24- Fond de concours à la commune de Le Teil dans le cadre de la réalisation d'un équipement.

25-BUDGET PRIMITIF 2016 :

Suite à sa présentation, les membres présents de l'organe délibérant ont voté à l'unanimité par chapitre et par section le Budget PRIMITIF 2016 qui s'élève à :

FONCTIONNEMENT : 6 768 617.79€.

INVESTISSEMENT : 2 092 776.98€.

26-BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES « RHÔNE-HELVIE » 2016 :

Suite à sa présentation, les membres présents de l'organe délibérant ont voté à l'unanimité par chapitre et par section le Budget Annexe de la Zone d'Activités « Rhône-Helvie » 2016 qui s'élève à :

FONCTIONNEMENT/DEPENSES : 62 503.36€.

FONCTIONNEMENT/RECETTES : 197 447.88€.

INVESTISSEMENT/DEPENSES : 62 506.36€.

INVESTISSEMENT/RECETTES : 62 506.36€.

27-BUDGET ANNEXE SPANC 2016 :

Suite à sa présentation, les membres présents de l'organe délibérant ont voté à l'unanimité par chapitre et par section le Budget Annexe du SPANC 2016 qui s'élève à :

FONCTIONNEMENT : 36 653.53 €.

INVESTISSEMENT : 21 000.00 €.

Dispositions d'ordres Juridiques :

Administration Générale :

28-Fixation des indemnités versées aux régisseurs dans le cadre des régies pour le fonctionnement des services créés par le Président sur délégation du Conseil Communautaire.

29- Désignation de représentants au Comité de Pilotage label « Vignobles et découvertes ».

30- Autorisation donnée au Président pour signer des conventions de passage dans le cadre du balisage du GR42.

Logement et Cadre de vie :

31-Attribution d'une subvention à l'association AIDER dans le cadre du dispositif cohabitons en Vivarais Méridional.

Tourisme :

32- Présentation du rapport d'activité 2015 de l'EPIC Office du Tourisme Intercommunal « Sud Ardèche Rhône et Village ».

33- Approbation du budget PRIMITIF 2016 de l'EPIC Office du Tourisme Intercommunal « Sud Ardèche Rhône et Village ».


Jeunesse :

34- Approbation du projet de réhabilitation de la structure multi-accueil « La Ribambelle » de Le Teil et sollicitant la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche en vue de l'obtention de subventions.

Le Président a ensuite levé la séance à 19h45.

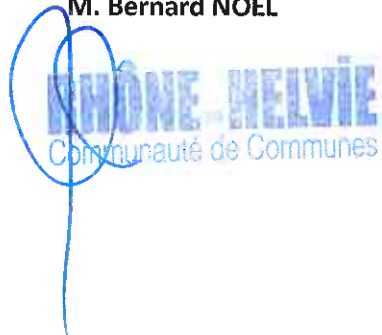
Le Secrétaire de Séance.

M. Jean-Yves GOUNON.



Le Président.

M. Bernard NOËL



RHÔNE-HELVIE
Communauté de Communes

